

Ouverture sur le fonctionnement de l'école dans quelques pays de l'Union Européenne

1. La préscolarisation

- Pour les enfants de 2 ans 1/2 à 3 ans, l'école est la seule structure d'accueil en France, en Belgique et en Italie.
- 2 modèles dominants :
 - o Au sud de l'Europe, **l'école maternelle « à la française »**.
 - o Au nord de l'Europe (Danemark, Suède, Finlande, Allemagne) : **les jardins d'enfants** gérés par les Eglises ou les municipalités. Conception différente du rôle de la famille : le rythme du petit enfant ne peut être respecté que dans la famille. Les familles y sont très impliquées.

2. La scolarité obligatoire

- A 6 ans sauf :
 - o Au Luxembourg et en Irlande : 4 ans.
 - o En Grande-Bretagne et aux Pays-Bas : 5 ans.
 - o Dans les pays scandinaves : 7 ans.
- Jusqu'à 15-16 ans.
- 4 structures de base :
 - o Les pays scandinaves :
 - **Ecole unique** : tous les enfants de 7 à 16/17 ans suivent le même cursus sans rupture entre l'école primaire et le collège dans une école unique **municipale**.
 - Même groupe classe du début à la fin de la scolarité obligatoire.
 - Plusieurs enseignants intervenant dans la classe dès la 1^{ère} année.
 - La notation n'apparaît qu'en dernière année (année du diplôme).
 - Pas de redoublement.
 - garantir à chacun l'acquisition des mêmes connaissances.
 - o Le type anglo-saxon :
 - **Ecole primaire de 5 à 11 ans** puis secondaire inférieur.
 - 10% des enfants sont scolarisés dans des établissements traditionnels assez sélectifs.
 - 1^{er} objectif de l'école : acquisition de l'autonomie et épanouissement des enfants.
 - En Angleterre et au Pays de Galles, programme obligatoire depuis 1988 + 25% du temps consacré à des options choisies.
 - o Le type germanique :
 - En Allemagne, avec des variantes en Autriche, au Luxembourg, en Suisse et aux Pays-Bas.
 - **Ecole à filières** : orientation différenciée à l'âge de 10 ans vers 3 filières possibles pour favoriser l'insertion sociale et professionnelle :
 - Formation académique générale : 9 ans, au Gymnasium (=lycée), menant à une formation universitaire. 30 à 40% des élèves.

- La Realschule (école moyenne) : 6 ans, menant à une formation supérieure non universitaire.
- La Hauptschulen (école secondaire générale) : formation professionnelle courte.
 - Dans certaines régions d'Allemagne, existence d'une structure unifiante : la Gesamtschule.
 - **Filières professionnelles plus valorisées qu'en France .**
- Le type latin : (concerne la France, l'Italie, l'Espagne et la Grèce)
 - Tronc commun après la scolarité primaire.
 - Importance donnée à l'acquisition des savoirs et des connaissances et au **contrôle des connaissances**.
 - Redoublement plus fréquent.
 - Conception française de l'école républicaine : idéal d'un accès de tous à une culture générale.
 - Période de réforme en Espagne : scolarité obligatoire jusque 16 ans, mise en place de cycles.
 - En Italie, projet de rénovation générale en 1997 : organisation en cycle.

3. La centralisation dans la gestion éducative

- Signes de décentralisation en Italie : les 20 régions sont compétentes en matière de formation professionnelle et gèrent le recrutement des enseignants.
- **La France** est à mi-chemin entre centralisation et décentralisation :
 - **Gestion matérielle confiée aux collectivités territoriales** :
 - Aux municipalités pour les écoles.
 - Au conseil général pour les collèges.
 - Au conseil régional pour les lycées.
 - **Programmes d'enseignement nationaux**.
- En Allemagne, chaque Land est autonome et a son propre ministre de l'éducation.
- Au Danemark, les collectivités locales sont responsables de l'organisation de l'enseignement et de son financement.
- En Angleterre, la mise en place d'un programme national a permis d'accroître le contrôle de l'Etat sur la gestion des établissements.

4. La variété des rythmes scolaires

- Dans la plupart des pays, 5 à 6 jours par semaine.
- Semaine de 4 jours : seulement en France.
- Le nombre d'heures de classe sur une année est très variable d'un pays à l'autre : il est le plus élevé en France, en Belgique et au Luxembourg.
- Dans plus de la moitié des pays de l'UE, horaire réduit en début de scolarité (pas en France).

5. La formation des enseignants

- La formation des enseignants du 2nd degré est le plus souvent assurée par les universités.
- La formation des enseignants du primaire tend à l'universitarisation.
- Plus de variété pour l'enseignement préprimaire :
 - Dans les structures appartenant au système scolaire et dans celles des jardins d'enfants, diplôme spécialisé en éducation.

- Au Royaume-Uni, ce n'est pas obligatoire mais il est recommandé qu'au moins une personne ait une qualification dans le domaine.
- Seuls la France, l'Espagne et le Royaume-Uni proposent une seule formation intégrant le préprimaire et le primaire.